



Je réduis



PAYS DU CAMBRÉSIS

Guide pratique n°4 Réduire le coût des travaux en sollicitant les CEE



Octobre 2025

SOMMAIRE

1

Étape préalable : comprendre les CEE, les rôles et les travaux éligibles

Page 3 à 4

2

Dépôt de CEE : les étapes à suivre auprès du Pays du Cambrésis

Pages 5 à 7

3

Les étapes en résumé

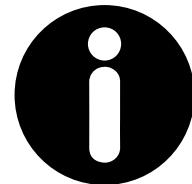
Page 8

4

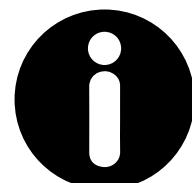
Ressources

Page 9

ÉTAPE PRÉALABLE : CONNAÎTRE LES TRAVAUX ÉLIGIBLES



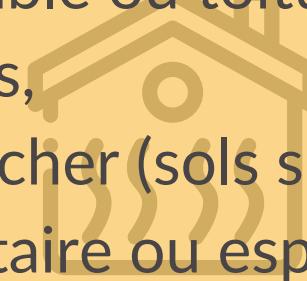
Les CEE visent la **surperformance** et permettent de **récompenser monétairement vos économies d'énergie**. Le Pays du Cambrésis **vous accompagne** dans vos projets de rénovation énergétique et de demandes de CEE.



Les travaux principalement éligibles sont listés ci-dessous, (non-exhaustif) et peuvent concerner vos bâtiments tertiaires (mairie, école, ...), vos bâtiments résidentiels (logements communaux) ou votre éclairage public.

ISOLATION

- Comble ou toiture,
- Murs,
- Plancher (sols sur vide-sanitaire ou espace vide)



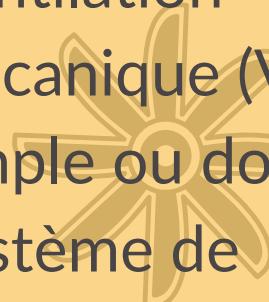
PRODUCTION CHALEUR

- Pompe à chaleur air/eau, eau/eau ou air/air,
- Pompe à chaleur collective
- Installation de géothermie,
- Chaudière biomasse collective.



VENTILATION

- Ventilation mécanique (VMC), simple ou double flux
- Système de déstratification d'air.



FENÊTRES

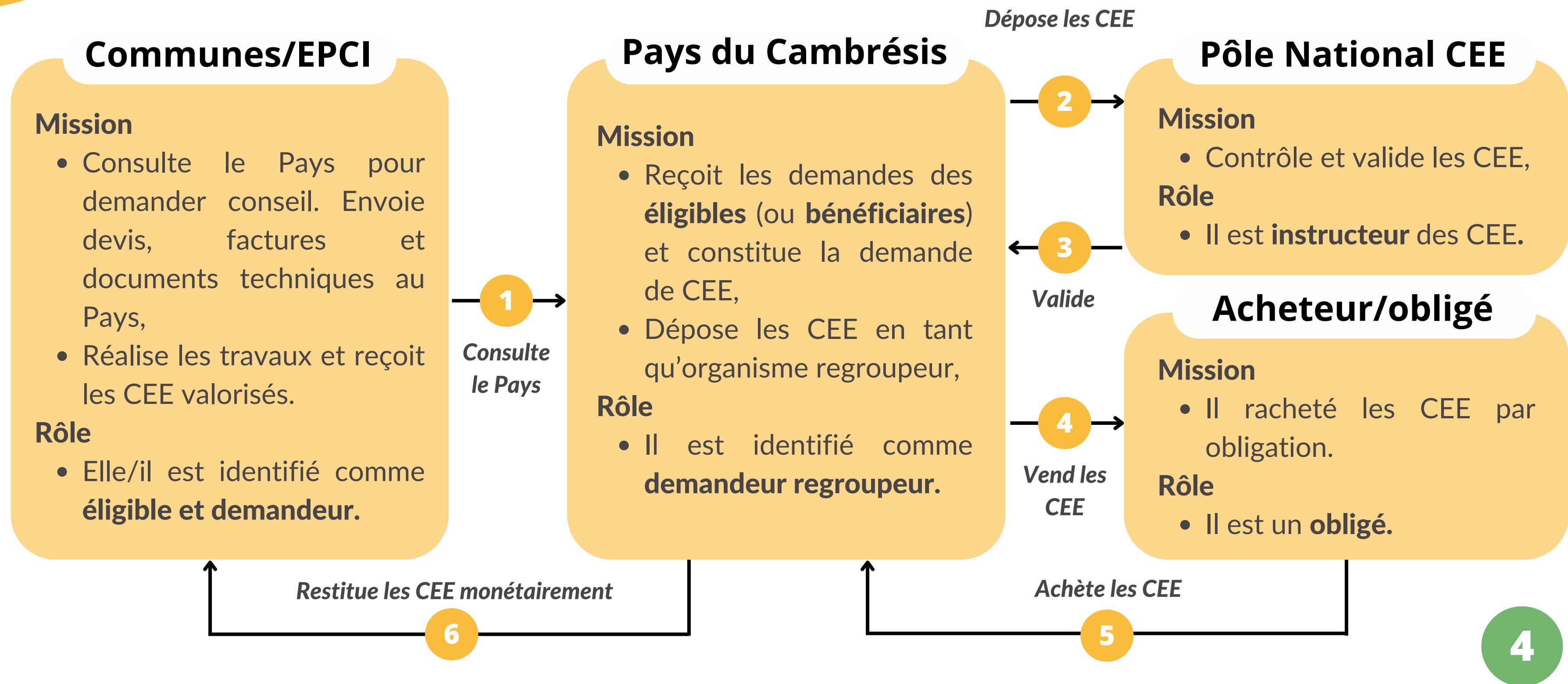
- Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant,
- Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage pariétodynamique.



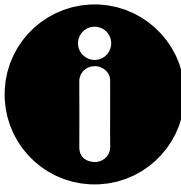
ÉCLAIRAGE

- Luminaire LED,
- Eclairage public.

BIEN COMPRENDRE LES RÔLES ET LES MISSIONS



LES ÉTAPES À SUIVRE - ÉTAPE 1 : JE CONTACTE LE PAYS



Je me renseigne sur les critères à respecter auprès du Pays du Cambrésis le plus en amont possible et je veille à ce qu'ils soient inscrits dans mon devis ou marché.

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-EN-101

Isolation de combles ou de toitures

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle.

2. Dénomination

Mise en place d'une isolation thermique en plancher de combles perdus ou en rampant de toiture.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La résistance thermique R de l'isolation installée est supérieure ou égale à $6 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$ en plancher de comble perdu ou en rampant de toiture.

La résistance thermique est évaluée selon la norme NF EN 12664, la norme NF EN 12667 ou la norme NF EN 12939 pour les isolants non réfléchissants et selon la norme NF EN 16012+A1 pour les isolants réfléchissants.

est supérieure ou égale à $6 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}$ en plancher de comble

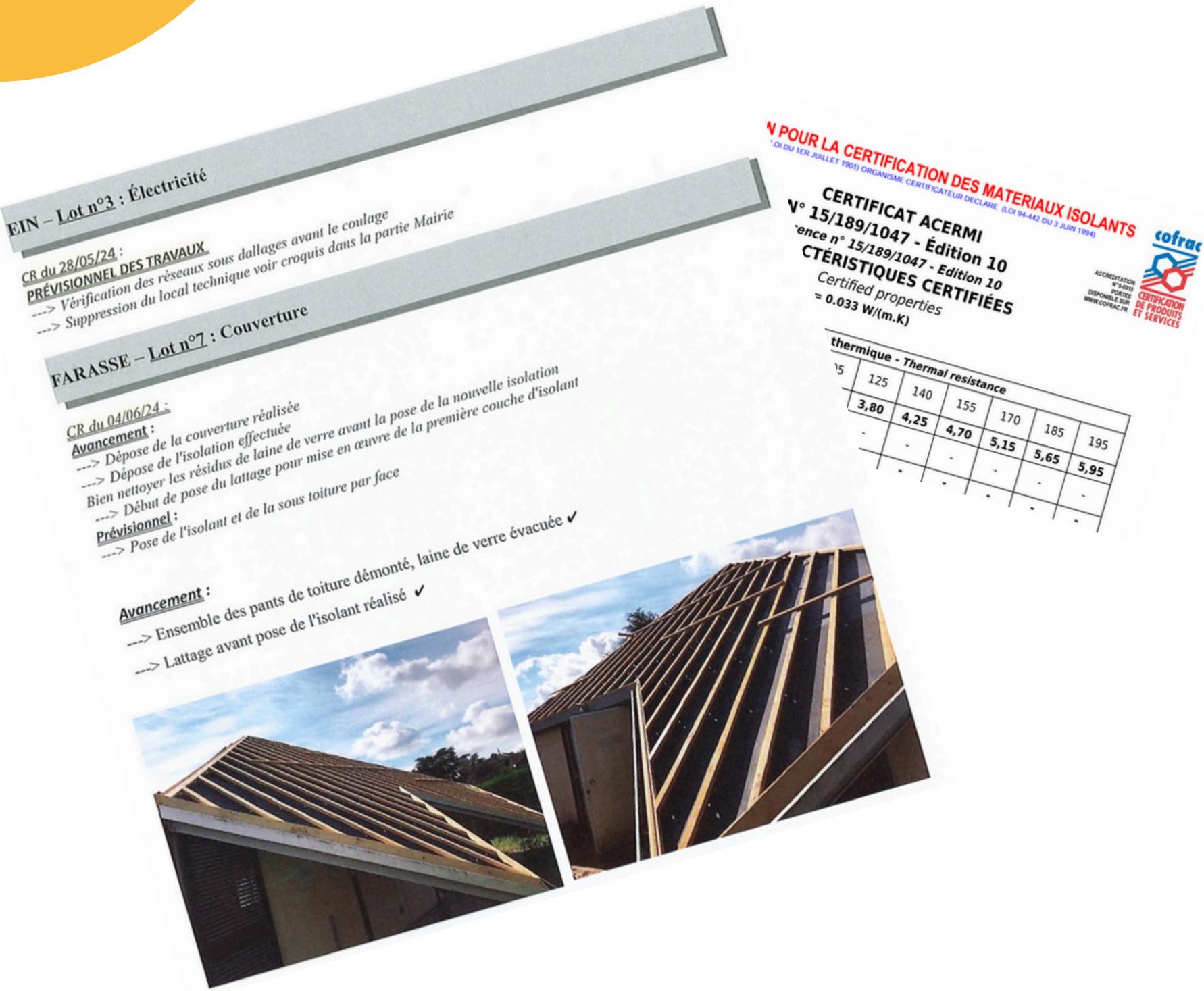
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QTE	PU	MONTANT
Lot n°7 - Couverture					
1	<u>TRAVAUX DE PRÉPARATION</u>				
1.1	Installations techniques de chantier	F	1	4 585.70	4 585.70
1.2	Installations sanitaires et d'Hygiène	F	1	au lot go	
1.3	Études et plan d'exécution	F	1	1 200.00	1 200.00
1.4	Remise des DOE et plan de récolelement	F	1	compris dans l'offre	
1.5	Protection de l'existant	F	1	1 248.12	1 248.12
					Sous-Total 1 7 033.82
2	<u>COUVERTURE et BARDAGE</u>				
<i>Couverture</i>					
2.1	Démontage et évacuation de la couverture existante y compris isolation	M ²	260	10.41	2 706.60
2.2	Fourniture et pose de panneau isolation thermique extérieur avec lattage pour un R= 6M ² .K/W	M ²	260	49.49	12 866.70
					12 267.40

Fourniture et pose de panneau isolation thermique extérieur avec lattage pour un R= 6M².K/W
Contenu lattage suivant DTU

Exemple de fiche CEE, disponible sur le site internet de l'ADEME et sur demande auprès du Pays

Exemple du détail estimatif d'un marché "couverture"

ÉTAPE 2 : JE TRANSMETS AU PAYS



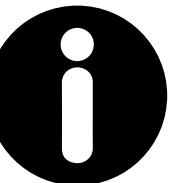
LISTE DES DOCUMENTS POSSIBLES

Avant la réalisation des travaux (lors de l'étape 1)

- Devis, bon de commande ou ordre de service signé,
- Lors d'un marché de travaux : acte d'engagements ainsi que les lots avec critères techniques inscrits,
- Les documents techniques des matériaux ou matériels (ACERMI pour de l'isolation, notice d'un appareil, ...),
- Les certifications RGE des entreprises (lors des travaux sur des bâtiments résidentiels)

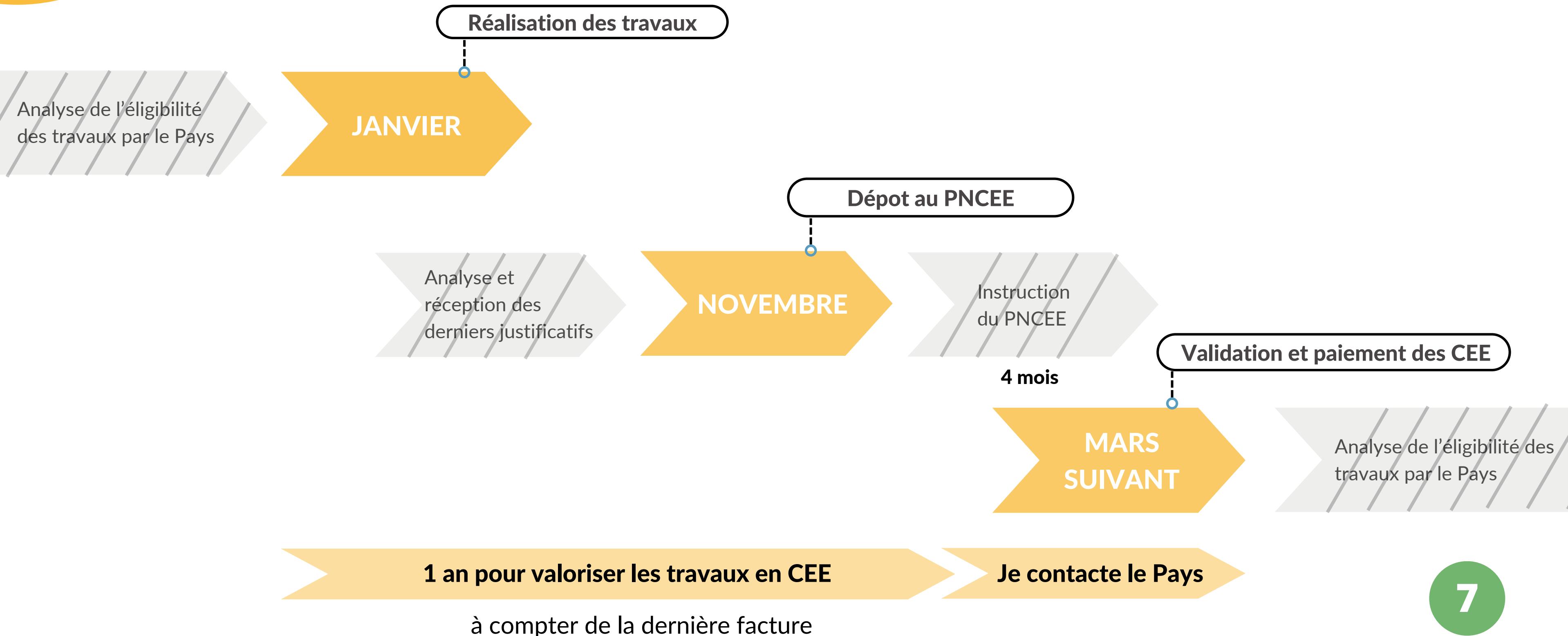
Après réalisation travaux

- Les factures signées avec critères techniques inscrits,
- OU procès verbal de réception des travaux,
- ET dossier de l'ouvrage exécuté (DOE) ou le décompte général définitif (DGD) signé,
- Attestation sur l'honneur, transmis par le Pays.



Les dates, la signature et les critères techniques doivent obligatoirement apparaître sur les documents.
À la signature de la facture ou de la réception des travaux, l'éligibilité des travaux aux CEE est de 1 an.

EXEMPLE DE DÉROULEMENT D'UN DÉPOT

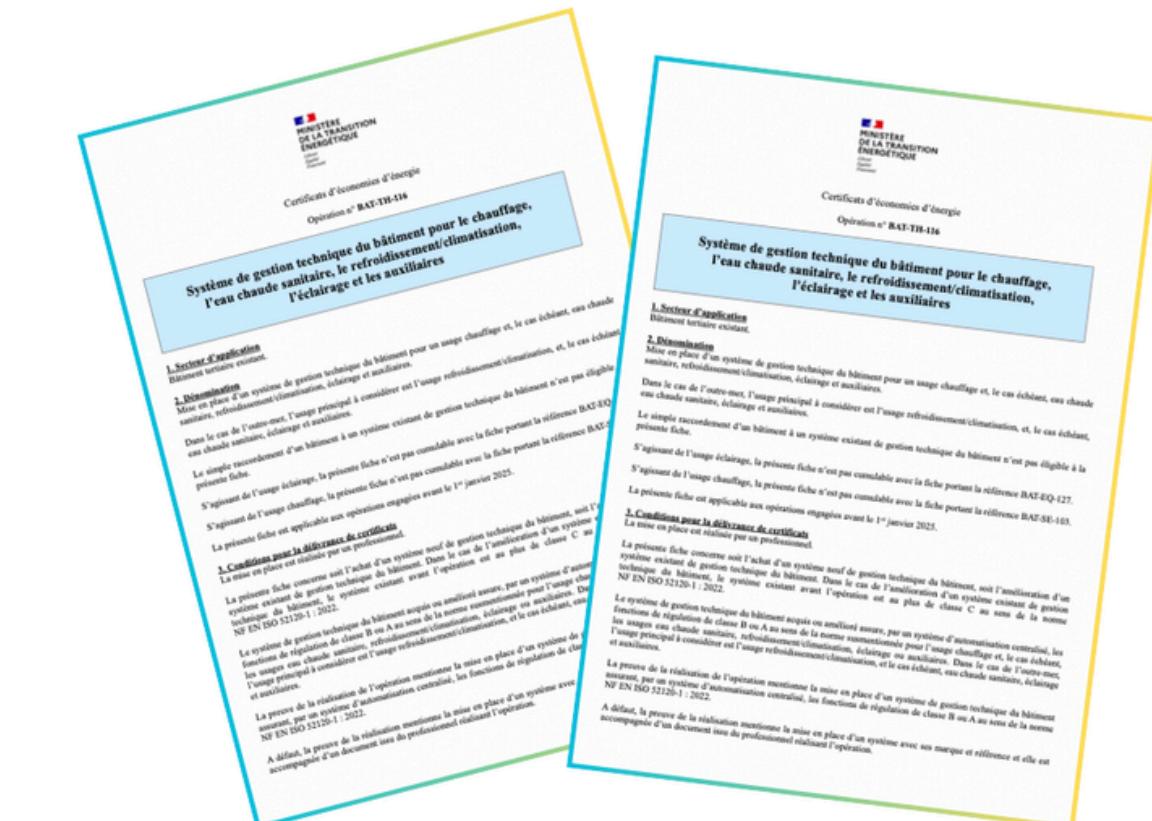


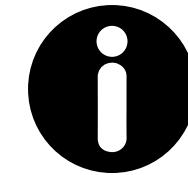
3

EN RÉSUMÉ



- **Fiches CEE - site internet CEElia : <https://ceelia.pandopia.com/index/index/fiches/#tabs-tertiaire>**
- **Fiche préparatoire à un dépôt de CEE listant les travaux éligibles : sur demande auprès du Pays du Cambrésis**
- **Site internet du Pays du Cambrésis : <http://www.paysducambresis.fr/>**
- **Pour aller plus loin : <https://amorce.asso.fr/boite-a-outils-energie-certificats-d-economies-d-energie>**





Vous avez un projet à venir, en cours ou des questions ? Contactez le Pays du Cambrésis !



Mélanie LEGUAY
Directrice
m.leguay@paysducambresis.fr
03.27.72.92.65

Clément DIRUIT
Chargé de mission PCAET - Économie de flux
c.diruit@paysducambresis.fr
03.27.72.92.67